

AVIS AU PUBLIC

Commune de Brive

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

La municipalité informe les habitants, que le Conseil Municipal a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et a défini par délibération du 24 février 2016 les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Cette modification simplifiée a pour objet de :

- Compléter le règlement de la zone AUz
- Adapter l'OAP liée à la ZAC de Brive Laroche
- Modifier le règlement de la zone UC – Art.13
- Modifier le règlement de la zone UE(a) – Art.6 / Art.9 / Art.12 / Art. 13
- Modifier le règlement de la zone UF – Art. 10 / Art.12 / Art. 13
- Lever l'Emplacement Réserve n°26

Le présent avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le dossier de modification simplifiée n°2 est consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du 15 mars 2016 au 15 avril 2016 inclus. Un registre est également disponible en Mairie aux mêmes jours et heures dans lequel pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan de la mise à disposition du public avant de soumettre le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme à l'approbation du Conseil Municipal.